

DECISION N° **00058** /D/MINADER/CAB du **17 FEB 2021**
Portant nomination d'un Coordonnateur National au **Projet d'Appui au Développement de la Filière Champignon Comestible (PADFC)** au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le Décret N° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
 - Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Vu la Décision N° 00026/MINADER /CAB du 17 février 2020 portant restructuration des Projets et Programmes relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, financés exclusivement par le BIP et le FODECC ;
 - Vu la circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Considérant les nécessités de service ;**

DECIDE :

Article 1 : Est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, nommée Coordonnatrice Nationale au **Projet d'Appui au Développement de la Filière Champignon Comestible (PADFC)** au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Madame **HAMBE LIE née DJOUMBISSI YOSSA Laure**, Ingénieur d'Agriculture, Matricule 749 547-G, en service au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en remplacement de Monsieur **NIKWANGO TEMOKA**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-




Gabriel MBAIROBE

00059 /D/MINADER/CAB du 17 FEB 2021
DECISION N° 00059 /D/MINADER/CAB du 17 FEB 2021
Portant nomination d'un Coordonnateur National au **Projet National du Développement du Palmier à Huile et de l'Hévéa (PNDPHH)** au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Décision N° 00026/MINADER /CAB du 17 février 2020 portant restructuration des Projets et Programmes relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, financés exclusivement par le BIP et le FODECC ;
- Vu la circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, nommée Coordonnatrice Nationale au **Projet National du Développement du Palmier à Huile et de l'Hévéa (PNDPHH)** au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Madame **TAMDEM née NGOU Gilberte Athalie**, Ingénieur Principal des Travaux d'Agriculture, Matricule 544147-V, en service au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en remplacement de Monsieur NGOM Emmanuel Pierre Jonathan, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-



Gabriel MBAIROBE

DECISION N° **00060** /D/MINADER/CAB du **17 FEB 2021**
Portant nomination d'un Coordonnateur National au **Projet National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PNVRSa)** au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Décision N° 00026/MINADER /CAB du 17 février 2020 portant restructuration des Projets et Programmes relevant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, financés exclusivement par le BIP et le FODECC ;
- Vu la circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;


Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, nommé Coordonnateur National au **Projet National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PNVRSa)** au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Monsieur **MAINA HAMADOU**, Ingénieur d'Agriculture, Mle 667 230-R, en service au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en remplacement de Madame ATANGA née NKODO NGONO Marie Jeanine, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-


Le Ministre
Gabriel MBAIROBE